

■ **TEklits et Fils**, à Veytau x, société en nom collectif, gypserie et peinture (FOSC du 12.10.1984, p. 3633). L'associé Teklits Sandor s'étant retiré, la société est dissoute et radiée. L'associé Teklits Stephane continue les affaires sous la raison individuelle Stéphane Teklits, conformément à l'art. 579 CO.
Journal no 8604 du 12.09.2003
(01176686 / CH-550.0.176.822-9)